

Courriel

Repentigny, le 16 février 2017

**Objet : Demande d'accès concernant le 301, rue des Ateliers, lot 3 064 546 à
Lavaltrie**

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 9 février dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents visés par votre demandé. Il s'agit de :

- Rapport d'inspection du 20 janvier 2011, 3 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par : Isabelle Falardeau
Répondante régionale de l'accès
aux documents

p. j.

1. Identification

Date de l'inspection : 2011-01-12 AAAA-MM-JJ	Heure d'arrivée : 13 h 30	Heure de départ : 14 h 15
Inspecteur : ALAIN MIRON	Accompagné de :	
No intervention : 300635498	No gestion documentaire : 7610-14-01-05189-01	
Type d'intervention : Inspection	No document :	
Type de demande liée : Plainte à car. environnemental	No demande : 200295997	
But de l'inspection : Vérifier les conditions d'entreposage d'un dépôt de sel et d'abrasif.		

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Groupe Macadam inc.	
Nom usuel du lieu :	
Localisation du lieu inspecté (adresse civique, cadastre rénové ou lot, rang, cadastre) : Terrain vacant sur la rue des Industries en arrière du 301, rue des Ateliers à Lavaltrie	
No du lieu : X2124604	Type de lieu : garage
Coordonnées géographiques (deg. déc. NAD83): 45,9289 73,3351	

Responsable du lieu		
Nom	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Groupe Macadam inc.		Y0302758

Conditions météo

Personnes rencontrées		
Nom	Fonction	Téléphone (poste)
art 53-54	Mécanicien	()
		()
		()
		()
		()
		()

Mode d'identification
But expliqué : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s.o.
Mode d'identification : <input checked="" type="checkbox"/> verbale <input type="checkbox"/> preuve de statut

Plainte
Plaignant rencontré : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s.o.

Photos numériques	
Nombre de photos prises : 6	Nombre de photos annexées : 6
<p>Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo de type CANON Power Shot A75.</p> <p>L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques.</p> <p>La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central. Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:/Rég-14/miral01/7610-14-01-05189-01/2011-01-12</p> <p>Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière, à l'exception des photos</p>	

Autres pièces annexées		
	No.	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input checked="" type="checkbox"/> Carte		ESRI ArcExplorer
<input type="checkbox"/> Autre		

Échantillons			
Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			

Date de l'inspection : 2011-01-12

No de gestion documentaire : 7610-14-01-05189-01

2. Mise en contexte (facultatif)

3. Description de l'inspection

Je localise un dépôt de sel et un dépôt d'abrasif près de l'entreprise située au 150, rue des Industries.

Le sel est entreposé à l'intérieur d'un abri formé par 3 murs en béton d'une hauteur d'environ 1,5 mètre et d'un abri tempo par-dessus ces murets. La surface du plancher est en béton.

L'abrasif (pierre fine) avec possiblement du chlorure de magnésium est entreposé à ciel ouvert. Par contre, la surface semble être en béton et un muret en béton est aménagement au fond. Des blocs de béton ceinture également ce dépôt.

La surface de l'aire de chargement est en béton.

Des fossés sont aménagés de façon à limiter le plus possible que les eaux de précipitation n'entrent en contact avec les dépôts de sel et d'abrasif.

Je ne localise pas de puits à proximité des dépôts de sel et d'abrasif, nous sommes dans un secteur industriel. La résidence la plus près est à 180 mètres, c'est de l'autre côté de l'autoroute 31.

Je patrouille le secteur afin de localiser le propriétaire de l'abrasif et du sel. Des camions épandeur sont stationnés au 301, rue des Ateliers. C'est l'entreprise Groupe Macadam inc. qui est localisé là. Je rencontre un mécanicien dont le prénom est art 53-54 Il me confirme que les dépôts de sel et d'abrasif sont utilisés par « Macadam » pour l'entretien de l'autoroute 40. Le responsable du site est art 53-54 et le numéro de son cellulaire est le art 53-54 ce dernier est absent. J'informe la personne rencontrée des grandes lignes du « Guide relatif à l'aménagement et à l'exploitation d'un centre d'entreposage et de manutention des sels de voirie ».

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

Le 13 janvier, art 53-54 communique avec moi. Je l'informe de la plainte reçue, des exigences du Guide versus mes constats pour savoir. Dans l'ensemble le site est bien aménagé, je lui recommande de chercher une solution pour que l'abrasif (pierre) soit recouvert. Le terrain où a lieu l'entreposage n'appartient pas à « Macadam » et c'est la première année que l'entreprise a le contrat de l'autoroute 40. Il y avait de l'entreposage de sel et d'abrasif auparavant par d'autres entrepreneurs.

5. Conclusion

Il n'y a pas d'infraction à l'article 20 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Idéalement pour respecter les exigences du Guide, le dépôt d'abrasif devrait être recouvert.

6. Recommandations

Fermer le dossier.

Signature :

Date de rédaction: 2011-01-20
Année/mois/jour

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Isabelle Bourget

Fonction : Coordonnatrice

Signature :

Date : 2011 01 20
Année/mois/jour

Commentaires :